



## **Pour une amélioration des secours d'urgences en France**

Les SDIS (services départementaux d'incendie et de secours), les services d'urgence et les SAMU-SMUR travaillent depuis des années dans le cadre d'une collaboration étroite et d'une coopération exemplaire. Cependant le système d'organisation des secours à personnes et des secours médicaux connaît actuellement des difficultés liées en partie à l'augmentation de la demande de la population, phénomène qui traduit sa confiance pour ce système.

Nous réaffirmons que cette mission de service public ne peut être assurée que par les services publics que sont les pompiers et les structures hospitalières d'urgence avec les SAMU. Nous sommes très attachés au principe d'égalité de traitement de la population en tous lieux sur le territoire. Par ailleurs, les progrès de la science qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'urgence, doivent pouvoir être mis en pratique au service de tous.

Il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer son rôle en la matière pour garantir la sécurité de la population. Pour cela il doit permettre de simplifier la collaboration et la complémentarité entre les sapeurs-pompiers et les SAMU, ce qui suppose également de leur donner les moyens humains et matériels nécessaires.

Le rôle des sapeurs-pompiers est d'assurer une intervention rapide en situation de détresse avec un maillage du territoire permettant des délais d'intervention minimums. Ils ne peuvent par contre pas répondre à l'ensemble des carences du système sanitaire. Leurs missions doivent être précisées en regard du rôle des autres intervenants du dispositif.

Les ambulances des transporteurs sanitaires privés ont pour mission d'assurer les transports des patients sur prescription médicale, notamment téléphonique par le régulateur du SAMU. Leur responsabilité au niveau des gardes doit être redéfinie afin qu'ils assurent les missions qui leur sont attribuées.

La mission des SMUR doit rester la prise en charge médicalisée des patients les plus graves, nécessitant une haute technicité et une orientation adaptée à leurs pathologies. Tout comme les pompiers, leurs moyens doivent être utilisés à bon escient dans le cadre d'un maillage territorial adapté.

Nos organisations seront très vigilantes sur la réflexion actuellement engagée sur l'initiative des ministères de la santé et de l'intérieur, afin que les principes énoncés ci-dessus soient respectés. Nous souhaitons une amélioration de l'organisation des secours d'urgence qui doit s'asseoir non sur une opposition ou une supposée concurrence entre des services publics, mais bien dans le cadre de leur complémentarité.

Le 10 Décembre 2007

### **Contacts :**

CGT santé : Christophe Prudhomme 06 83 25 98 90

CGT pompiers : Thierry Lenfant 06 75 93 17 18

AMUF : Patrick Pelloux 06 80 40 09 08